

**RAPPORT  
ANNUEL**

# Rapport annuel 2020

## Agence pour l'informatique financière de l'État





L'année 2020 a été marquée, pour l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État comme pour nous tous, par la crise sanitaire et les adaptations de tous ordres qui ont dû être mises en œuvre en conséquence. Ainsi, durant cette période, l'AIFE s'est adaptée à un contexte de télétravail généralisé, tant pour ses agents, que pour un grand nombre des utilisateurs de ses services, au sein des entités publiques et des entreprises. L'AIFE a par exemple dû adapter son offre de formation à Chorus et mettre en place des formations à distance sur le mode webinaire.

Elle a en même temps poursuivi ses missions, dont elle a étendu le périmètre. Ainsi, l'AIFE a assuré le versement des aides d'État et de certaines régions aux entreprises dans le cadre du fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, et entrepreneurs. L'AIFE a ainsi mis en paiement 6,2 millions de versements, pour un total de 11,5 milliards d'euros, à plus d'un million de bénéficiaires. Ce projet a pu être mis en place rapidement début 2020 grâce à une mobilisation totale des équipes.

Mais 2020 ne se résume pas, fort heureusement, à la crise sanitaire. Le système d'information Chorus a poursuivi son évolution. Le contrôle des factures de la commande publique, grâce à l'Intelligence Artificielle et au « machine learning », débuté en 2019 a pu être généralisé début 2021. La modernisation du circuit d'exécution de la dépense s'est quant à elle poursuivie durant l'année 2020 avec la mise en œuvre du « service fait présumé » et du plan de contrôle associé pour toutes les dépenses éligibles à ce dispositif.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 marquait aussi la fin du déploiement de Chorus Pro, avec désormais l'obligation pour toutes les entreprises françaises d'envoyer

leurs factures à destination de la sphère publique en format électronique via Chorus Pro. 150 millions de factures ont ainsi déjà été échangées sur la plateforme depuis 2017.

Dans le prolongement de ce dispositif, l'article 153 de la loi de finances pour 2020 a introduit, dans la perspective de l'obligation de facturation électronique, les échanges inter-entreprises entre assujettis à la TVA. Cette obligation sera mise en place entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Afin de préparer la mise en œuvre de ce nouveau périmètre de la dématérialisation, l'AIFE et la DGFIP ont travaillé en concertation au cours de l'année 2020 avec les parties prenantes (représentants des entreprises, opérateurs de dématérialisation, experts-comptables, etc.) afin d'approfondir l'analyse sur les différents aspects de cette obligation et de recenser les impacts pour les entreprises. Le résultat des premiers travaux a été consolidé dans un rapport remis au parlement à l'automne 2020.

L'année 2020 aurait pu également être l'occasion de fêter les 15 ans de notre agence, mais le contexte en a voulu autrement.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité volontairement très synthétique pour en faciliter la lecture.

- Régine Diyani, directrice de l'AIFE



## CHORUS PRO

### Tous les fournisseurs de la sphère publique désormais dans Chorus Pro

Le législateur a défini l'obligation pour toutes les entreprises qui sont fournisseurs des administrations de leur adresser leurs factures par voie dématérialisée. C'est pour permettre aux entreprises de répondre à cette obligation que l'AIFE a bâti la plateforme Chorus Pro, disponible dès 2016. La conception de cette solution avait donné lieu à une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment avec les représentants des entreprises, des administrations, des associations d'élus, des opérateurs de dématérialisation, ainsi qu'avec un ensemble d'établissements publics de toutes tailles. Cette concertation a permis à l'ensemble des 130 000 entités publiques d'être au rendez-vous du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ensuite, progressivement, par catégorie d'entreprises, le déploiement s'est déroulé et achevé selon le calendrier fixé par l'ordonnance. Chorus Pro est ainsi devenu obligatoire pour toutes les entreprises fournissant les administrations au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Chorus Pro a refondé la relation fournisseur / client public et a jeté les bases d'une solution

d'intermédiation autour de la demande de paiement. Cette relation va au-delà de la simple facture, puisque les fournisseurs des administrations peuvent également déposer leurs états d'acomptes et projets de décomptes, issus de l'exécution des marchés de travaux. Cette plate-forme est également destinée aux prestataires du ministère de la Justice pour le dépôt des mémoires de frais, ainsi qu'à l'ensemble des agriculteurs, pour le dépôt des demandes de remboursement de la taxe intérieure de consommation du fioul lourd et du gaz naturel.

### L'impact de la crise sanitaire et les chiffres 2020

Le service a continué d'être disponible 24 h/24 et 7j/7 pendant toute la période de la crise sanitaire. Il a permis aux entreprises de déposer leurs factures auprès des entités publiques, y compris pour celles qui étaient en télétravail.

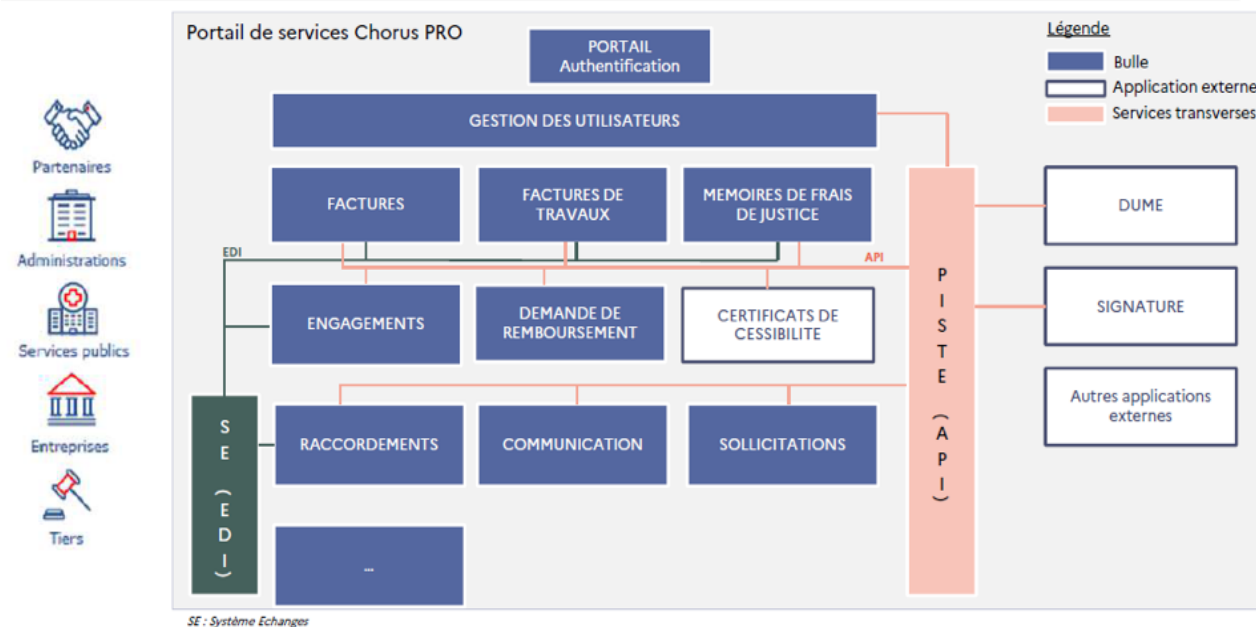
L'extension au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'obligation aux très petites entreprises (TPE) s'est accompagnée, comme attendu, d'une forte augmentation du nombre de factures déposées au premier trimestre 2020. Néanmoins, la crise et le confinement ont amoindri considérablement cette croissance jusqu'à une stabilisation à partir d'octobre 2020. La solution Chorus Pro a toutefois déjà permis de traiter 54

millions de factures durant l'année 2020, pour atteindre le chiffre de 150 millions de factures depuis son ouverture. Un million d'utilisateurs réunissant à la fois les administrations et leurs fournisseurs, disposent aujourd'hui d'un compte et peuvent ainsi transmettre une demande de paiement ou informer le fournisseur de l'avancement du traitement de celle-ci.

### La feuille de route de Chorus Pro

Une réflexion avec les représentants des utilisateurs a conduit à la décision de refondre l'architecture de la solution. Une nouvelle feuille de route de Chorus Pro a ainsi été mise en œuvre. Son objectif principal est de fournir une architecture qui soit plus robuste, plus résiliente et plus agile pour améliorer la stabilité et permettre d'envisager plus facilement des extensions du périmètre fonctionnel. L'architecture cible, qui est progressivement mise en place depuis le printemps 2020, répond à un principe central : une répartition des fonctionnalités au sein de bulles autonomes, réunies au sein d'un portail sous forme d'un hub de services.

## Présentation nouveau portail de services



## Une large gouvernance

Soucieuse de proposer une solution en adéquation avec les attentes de ses utilisateurs, l'AIFE a, dès le démarrage de Chorus Pro, souhaité doter la solution d'un dispositif de gouvernance représentatif de l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi une Instance de Pilotage Mutualisée (IPM) a été mise en place afin de partager, prioriser et piloter les besoins d'évolution de la solution. Cette IPM est

ainsi constituée de représentants de la sphère publique et de la sphère privée.

Avec quelques mois de retard du fait des conditions sanitaires, l'IPM 2020 a pu se réunir, en distanciel, le 19 novembre. Plusieurs scénarios ont été abordés lors de la réunion pour permettre le choix des évolutions à mettre en œuvre sur ce cycle, tout en respectant l'enveloppe de charge proposée par l'AIFE. Les discussions ont conduit à la décision de mettre en œuvre 15 évolutions pour une charge totale de près de 1 700 jours-

hommes.

Il a été acté également lors de la réunion de retenir deux thématiques particulières pour le prochain cycle qui sera instruit en 2021 : la facturation intra-sphère publique et la gestion des motifs de rejets.

## Support, accompagnement et communication

Plus de 1 160 000 sollicitations ont été reçues de la part des utilisateurs par le département chargé du support en 2020, dont 80% ont été prises en charge par l'assistante virtuelle ClaudIA, qui s'appuie sur des technologies d'Intelligence Artificielle, et permet de rendre un service aux utilisateurs de Chorus Pro amélioré et disponible 24h/24 et 7j/7. Si la conversation avec ClaudIA n'aboutit pas, elle peut se poursuivre avec un opérateur du support dans le cadre d'un dialogue en ligne avec l'internaute pour l'aider à résoudre son problème (« live chat »).

L'AIFE s'est beaucoup investi depuis 2017 dans l'accompagnement des nouveaux utilisateurs de Chorus Pro et en particulier des entreprises. Cet accompagnement s'est renforcé en 2020 avec l'arrivée massive des microentreprises qu'il convenait d'aider à résoudre leurs

difficultés de manière individualisée. Compte tenu de la crise sanitaire, l'AIFE n'a pas pu poursuivre en 2020 les déplacements sur le territoire à la rencontre des utilisateurs Chorus Pro comme elle l'avait fait les années précédentes. Le dispositif d'accompagnement a donc été aménagé avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé en mode « classe virtuelle » en plus des webinaires de formation, organisés depuis 2017. Ces deux actions complémentaires facilitent l'appropriation de l'outil par les nouveaux acteurs, publics comme privés. En 2020, l'AIFE a ainsi animé 97 sessions de webinaires, permettant la formation de 7423 participants, et 71 classes virtuelles permettant d'offrir un accompagnement personnalisé à 1 040 participants. L'AIFE a continué par ailleurs de s'appuyer sur de multiples relais afin de démultiplier cet accompagnement comme avec l'ordre des experts-comptables, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P, la CPME, le MEDEF et de nombreuses fédérations professionnelles (FFB, CAPEB, FNTF, UNSFA...), qu'il convient tous de remercier très chaleureusement.



## Le lancement du club Chorus Pro

Un club Chorus Pro a été mis en place officiellement à l'automne 2020. Fort déjà de plus de 1 500 membres, ce club est réservé aux entreprises fournisseurs des entités publiques et leurs intermédiaires, et a pour objectif d'être à l'écoute au plus près des besoins de ces utilisateurs. Le club est structuré autour de 3 collèges : les fournisseurs émetteurs de factures vers Chorus Pro, les éditeurs de logiciels et les opérateurs de dématérialisation, et les tiers intermédiaires institutionnels (experts-comptables, fédérations professionnelles, chambres consulaires...).

L'IPM Chorus Pro a acté lors de la réunion du 19

novembre 2020 l'accueil des représentants du club Chorus Pro. Cette association permet une meilleure écoute et une meilleure prise en compte des attentes des entreprises et de leurs intermédiaires lors des phases d'instruction et d'arbitrage des demandes d'évolutions.

Le club Chorus Pro porte également les objectifs « classiques » de tout club utilisateurs : devenir un réseau convivial de partage d'expériences, d'idées et de savoir-faire, constituer une source privilégiée pour obtenir des informations de toutes natures, organiser des réflexions avec l'AIFE sur des problèmes communs, ou permettre l'opportunité d'être pilote de certaines évolutions de Chorus Pro.

La participation au club est gratuite et facultative.

## La préparation de la facturation électronique inter-entreprises (B2B pour Business to Business)

En 2019, l'article 153 de la loi de finances pour 2020 avait instauré l'obligation de facturation électronique pour toutes les entreprises assujetties à la TVA entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En 2020, après une expérimentation menée durant le premier confinement, un rapport au Parlement, « La TVA à l'ère du digital en France » a décrit les modalités de la généralisation à venir de la facturation électronique.

Agence pour l'informatique financière de l'État @ai... · 6 mars 2020 ...  
Matinée studieuse ce 6 mars au @Economie\_Gouv pour le 1er atelier dédié à l'expérimentation de la #facturationelectronique B2B avec les entreprises !  
#choruspro



## Quatre objectifs

La réforme s'articule autour de quatre objectifs :

- Renforcer la compétitivité des entreprises, en diminuant la charge administrative de création, d'envoi et de traitement des factures au format papier, et en sécurisant les relations commerciales ;
- Lutter contre la fraude fiscale et la diminution de l'écart de TVA au moyen de recoupements automatisés ;
- Permettre la connaissance au fil de l'eau de l'activité des entreprises, afin de favoriser un pilotage plus fin des actions du gouvernement en matière de politique économique ;
- Faciliter les déclarations de TVA par le pré-remplissage et mettre en œuvre le principe du « Dites-le-nous-une-fois ».

## Un enjeu de 2 milliards de factures par an

La réforme concerne l'ensemble des entités soumises à la TVA, pour un volume annuel estimé à 2 milliards de factures annuelles en France.

Le dispositif retenu est un schéma dit en « Y », adapté aux différents circuits de facturation. Il s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro, permettant ainsi de disposer d'un socle fonctionnel déjà opérationnel. Cette plateforme publique sera conçue afin de s'insérer de manière fluide dans les pratiques existantes, tout en proposant des services de base à toutes les entreprises.

Enfin, comme c'est déjà le cas aujourd'hui avec Chorus Pro, les interactions avec la plateforme s'appuieront sur trois modes d'échanges, aussi bien pour l'émission que pour la réception : le mode portail, le mode EDI et le mode API.

## Chorus

### Chorus, un système d'information en constante évolution

Cœur historique du Système d'Information Chorus, les applicatifs Chorus et Chorus Formulaires sont destinés aux acteurs de la fonction financière de l'État, au sein des ministères et des directions réglementaires. Chorus permet d'assurer depuis 2012 l'ensemble des fonctions budgétaires et comptables de l'État, ainsi que la production des comptes de l'État, certifiés par la Cour des comptes dès 2012.

Ces applicatifs n'ont pas cessé toutefois d'évoluer depuis lors. Le partage des besoins, la recherche du consensus et l'association des représentants des utilisateurs à la prise de décision constituent les principes directeurs du dispositif de gouvernance des évolutions du système d'information Chorus. Sur la base d'un cycle annuel, les évolutions proposées par les utilisateurs sont analysées dans le cadre de groupes de travail associant les ministères, les directions réglementaires et l'AIFE.

Les principales évolutions arbitrées dans le cadre du cycle 10 de la gouvernance (année 2019) ont porté sur le processus de gestion et de suivi de la dépense (formulaire achats en quantité, suivi des accords cadre et marché) et sur la fiabilisation de la base tiers fournisseurs vis-à-vis de la base SIRENE de l'INSEE. Les autres évolutions ont porté sur la tenue des comptabilités, les recettes non fiscales, la gestion des tiers et des habilitations, la gestion des actifs, notamment immobiliers, ainsi que sur l'enrichissement et la rationalisation de l'offre de restitutions.

Par ailleurs, dans le cadre d'un groupe de travail dédié, des expérimentations portant sur l'utilisation de nouveaux outils décisionnels (BO/WEBi, QlikSense) ont été menées avec la communauté interministérielle.

L'année 2020 a vu aussi la mise en œuvre du chantier portant sur le « service fait présumé » et le plan de contrôle des dépenses de fluides. Il se poursuivra en 2021 avec l'automatisation des étapes de validation de ces dépenses.

Par ailleurs, du fait de la situation sanitaire particulière en 2020, l'AIFE a dû adapter son offre de formation. La plupart des sessions en présentiel ont dû être annulées suite aux différents confinements et celles qui ont pu se tenir ont été limitées à 6 stagiaires par session. L'AIFE a donc mis en place des formations à distance sur le mode webinaire afin de répondre aux nombreuses demandes et de résorber le retard de formation accumulé par l'ensemble des ministères. Cette action sera pleinement active sur la gestion 2021.

## Chorus, un système d'information en innovation permanente

### Fonds pour la Transformation de l'Action publique (FTAP) : IA et Chatbot

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets du Fonds pour la Transformation de l'Action publique (FTAP) dont l'AIFE avait été lauréat, six chantiers avaient été engagés. Pour le contrôle des factures de la commande publique, l'AIFE a eu recours à l'Intelligence Artificielle et au « machine learning », en s'appuyant sur les résultats des contrôles précédents, enregistrés sur Chorus depuis 2012. Ce dispositif a pour objectif d'optimiser les contrôles effectués tout en les réduisant en volume, ainsi que la réduction des risques financiers, en améliorant la détection des irrégularités constatées. Le déploiement de la solution en janvier 2020 (après une phase pilote en 2019) sur la moitié des services concernés a été un succès et a démontré un réel apport pour les comptables. La solution a donc été déployée sur l'autre moitié des services dépense en janvier 2021.

Un autre chantier du projet FTAP a été mis en production, avec l'extension du chatbot ClaudIA dédié à l'aide aux fournisseurs. Depuis janvier 2020, ce chatbot, accessible depuis Chorus Pro, répondait

aux interrogations des fournisseurs relatives à leurs factures et aux paiements reçus, afin de réduire la sollicitation directe des agents. Ces fonctionnalités sont maintenant aussi accessibles par les services de l'État et par les autres structures publiques.

### FIORI (immobilier)

Un projet de refonte du module SAP (RE-FX) utilisé pour gérer l'inventaire de l'immobilier de l'État a été lancé en 2020. Souffrant d'un manque d'ergonomie, ce module va être totalement redéveloppé en utilisant la technologie SAP FIORI qui permet d'avoir des écrans proches du WEB. La mise en production est prévue début 2022. Dans le même temps, des API sont en cours de développement pour ouvrir la gestion et la consultation de l'ensemble des objets Chorus liés à l'immobilier (sites, terrains, bâtiments, contrats...). Ces API seront utilisables par les applications ministérielles de gestion immobilière.

### RPA (Robotic Process Automation, - automatisation robotisée des processus)

Cette technologie est exploitée depuis plusieurs années pour réaliser des contrôles automatisés, techniques et applicatifs, dans Chorus. Cette technologie va désormais également être utilisée

pour l'envoi automatisé des bons de commande aux fournisseurs, ce qui permettra d'alléger la charge des services gestionnaires. Le déploiement est prévu en 2021.

### API (Application Programming Interface, soit interface de programmation d'application)

Chorus a poursuivi son ouverture vers l'extérieur en étoffant son offre API. L'année 2020 a vu l'ouverture aux ministères des API « tiers fournisseurs », « activités » et « taux de chancellerie ». Les premières API liées aux objets immobiliers ont été développées. D'autres initiatives sont prévues en 2021 : API « Demande d'Achat », API « liste de prix » et API « tiers clients ».

### Fonds de solidarité

Enfin, dans le contexte difficile de la pandémie, Chorus a pu évoluer en quelques semaines pour permettre le versement du fonds de solidarité aux entreprises. Ce sont ainsi plus de 6,2 millions de paiements pour 11,5 milliards d'euros d'aide qui ont été traités en 2020.

## L'urbanisation du Système d'Information Financière de l'État

Le Système d'Information Financière de l'État (SIFE) est actuellement constitué d'environ 250 applications, gérées par les ministères et les directions réglementaires, qui dialoguent avec le SI Chorus. L'AIFE, en qualité de référent de la zone finances du SI de l'État a pour mission de piloter l'urbanisation du SIFE. Elle a donc poursuivi en 2020 la mise à jour des contrats de progrès ministériel avec les maîtrises d'ouvrage concernées ainsi que l'instruction des demandes de raccordement d'applications au SI Chorus, émanant des ministères. Ces travaux sont guidés à la fois par une volonté de dématérialiser toujours davantage les actes de gestion tout en veillant au maintien de la cohérence globale du SIFE et à son retour sur investissement.

À titre d'illustration, une étude a été menée en 2020 en vue de dématérialiser l'ensemble des prélèvements sur recette donnant lieu à un avis de règlement vers les collectivités, au travers d'une nouvelle interface entre Chorus et l'application Hélios de la DGFIP. La réalisation de cette interface est en cours.

Parallèlement, l'offre de services d'interfaces AIFE innove au travers de la mise en œuvre progressive d'APIs qui offrent aux ministères des facilités de

développement et permettent des échanges plus synchrones avec Chorus. En 2020, les travaux ont porté sur les tiers fournisseurs et les biens immobiliers. D'autres APIs sont d'ores et déjà en construction, notamment sur la demande d'achat. Ces travaux participent de l'agilité globale du SIFE en fluidifiant les échanges entre les applications ministérielles et le SI Chorus.



## Chorus Comptabilité Analytique

Fondée sur la comptabilité générale tenue dans Chorus, la comptabilité analytique a pour objet de mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'une prestation réalisée et des produits afférents, en vue d'éclairer des décisions d'organisation et de gestion. Ses objectifs sont centrés sur la maîtrise des coûts et sur l'amélioration de la performance, l'analyse rétrospective devant permettre une démarche prospective.

Les travaux engagés en 2019 ont permis le renouvellement en 2020 du socle applicatif de la solution Chorus Comptabilité Analytique, en intégrant l'outil Board dans le système d'information Chorus, pour prévenir l'obsolescence annoncée du produit SAP PCM à l'horizon 2022.

De 2016 à 2020, l'AIFE et le ministère des Armées ont mis en œuvre 7 modèles de comptabilité analytique sur le socle précédent et 2 modèles sur le socle Board. Les travaux se poursuivront en 2021, la trajectoire du projet visant un total de 12 modèles de coûts d'ici fin 2021. 2 modèles supplémentaires sont envisagés d'ici à 2023.

### **Chorus Déplacements Temporaires (DT)**

Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT) est l'application interministérielle de gestion des déplacements temporaires des agents de l'État ainsi que des intervenants ponctuels (invités, jurys, etc.). Totalement intégré à Chorus et en « zéro papier », cet outil permet de créer les ordres de mission et les états de frais, d'acheter en ligne un titre de transport, de l'hôtellerie et de la location de véhicule. Il permet également de soumettre une demande de déplacement temporaire à validation, via un circuit électronique d'approbation. A partir de janvier 2022, Chorus-DT proposera un nouveau module applicatif de gestion des mutations des agents de l'Etat (indemnités de changement de résidence).

Plus que le déploiement d'un simple outil informatique, Chorus DT a constitué pour les ministères une opportunité de modernisation de la gestion des déplacements et de simplification du traitement des indemnités de mission. Il a aussi permis une harmonisation des pratiques, dans les cas où coexistent, pour les agents d'un même ministère, différentes politiques voyages ou différentes modalités d'application de la réglementation.

La première ouverture du service date de juillet 2012.

Depuis lors, l'offre Chorus DT s'est évidemment considérablement enrichie et une refonte totale de l'outil est en cours.

Les ateliers fonctionnels de cette refonte de la version de Chorus-DT en production, ont démarré à l'automne 2019 et se sont poursuivis durant l'année 2020, avec une première version mise en production en novembre 2020.

Il a été décidé de répartir la mise à disposition des évolutions fonctionnelles sur des montées de version qui s'étaleront de novembre 2020 à janvier 2022.

## La dématérialisation de la commande publique

### La solution DUME

Le DUME, Document Unique de Marché Européen, s'est substitué en 2018 aux DC1 et DC2, et a remplacé en 2019 le Marché Public Simplifié (MPS). Depuis le 1er avril 2018, les acheteurs publics sont obligés d'accepter les DUME envoyés par voie électronique (eDUME).

Depuis le démarrage de la solution le 1er avril 2018, 300 000 DUME ont été créés, dont une moitié est produite par les acheteurs publics et l'autre moitié par les opérateurs économiques.

La réalisation du service DUME a permis à l'AIFE de s'inscrire comme partenaire privilégié des éditeurs de profils d'acheteurs. La mise en œuvre d'un service interopérable entre les différents profils d'acheteurs répond à un enjeu majeur de simplification de l'accès à la commande publique pour les opérateurs économiques.

C'est ainsi, dans la continuité du service DUME, que l'AIFE et ses partenaires ont élaboré une transformation générale de l'accès numérique à la commande publique.

### La Transformation Numérique de la Commande Publique

Le plan de « Transformation Numérique de la Commande Publique » (TNCP) vise à faciliter la dématérialisation du processus de la commande publique, en mettant à disposition des acheteurs et des opérateurs économiques des services numériques standardisés dans le cadre de la stratégie « Etat-Plateforme ».

Ces outils sont accessibles selon deux modalités différentes : soit directement à partir des interfaces des profils d'acheteurs partenaires, soit depuis le web sur le portail de services Chorus Pro. Ils s'appuient sur un « socle » numérique permettant de mettre en commun l'ensemble des données des marchés publics, et de rendre interopérables les SI de la commande publique, notamment les profils d'acheteurs.

Pour les acheteurs publics, il s'agit d'améliorer la performance des politiques publiques en gagnant en temps, en efficacité, et en optimisant les prix par une meilleure mise en concurrence. De leur côté, les opérateurs économiques bénéficient d'un accès simplifié aux avis de publicité et aux consultations, favorisant l'inclusion notamment des TPE/PME dans le processus de la commande publique.



Les travaux initiés dans le cadre de la Transformation Numérique de la Commande Publique ont permis d'aboutir à de premiers résultats concrets :

- Une phase de cadrage fonctionnel et technologique a été finalisée en 2020, avec notamment l'élaboration d'un standard d'échange essentiel à la constitution d'un langage commun à l'ensemble des systèmes d'information de la commande publique ;
- Un premier outil est désormais disponible : il s'agit d'un « double » service numérique autour de la signature électronique, permettant d'une part de signer électroniquement un document, et d'autre part de vérifier la présence d'une signature électronique sur un document ;
- D'autres services numériques, en cours de conception, seront mis à disposition progressivement jusqu'en décembre 2022.

## PLACE

En amont de la chaîne dématérialisée de la dépense, la plateforme des achats de l'État (PLACE) est la solution avec laquelle les acheteurs publics et les entreprises échangent et dialoguent électroniquement pour la passation et l'attribution des marchés publics.

Le déploiement de PLACE s'est poursuivi durant l'année 2020 avec l'inscription de nombreuses entreprises et établissements publics. Ainsi, fin 2020, 4 008 entités d'achat (+11,6% par rapport à fin 2019), et 246 730 entreprises (+9,2% par rapport à fin 2019), étaient enregistrées sur la plateforme PLACE.

Toutefois, 33 299 consultations ont été publiées durant l'année 2020, et 151 769 offres ont été déposées sous forme électronique, soit une baisse de 2%.

Par ailleurs, plus de 1,4 million de téléchargements de Dossiers de Consultation Électronique (DCE) ont été effectués en 2020 par les opérateurs économiques.

Le nombre de contrats notifiés en 2020 est de 31 412, en croissance de 12,9%.

En 2020, plusieurs évolutions ont été en œuvre et les web services de l'application ont évolué pour intégrer la notion de projet d'achat et permettre l'interfaçage de PLACE avec APPACH ainsi que pour améliorer la sécurisation de leurs accès.

Le second semestre de l'année 2020 a été consacré aux travaux d'initialisation ayant pour objectifs de basculer la solution PLACE sur une nouvelle infrastructure et de mettre en place les nouveaux processus associés.

## PISTE, une mise en œuvre pragmatique de l'Etat-plateforme

En 2019, l'AIFE a déployé une nouvelle plateforme d'API au profit des acteurs publics, PISTE (Plateforme d'Intermédiation des Services pour la Transformation de l'État). Cette plateforme s'est appuyée sur l'expérience acquise précédemment par l'AIFE dans la construction de la plateforme API de Chorus Pro, avec plus d'une centaine d'API à destination de 2 000 partenaires qui totalisait alors près de 20 millions d'appels par jour.

C'est sur la base du partage d'expérience avec les entités utilisatrices de cette première plateforme, que l'AIFE a mis en œuvre et déployé PISTE, qui accueille aujourd'hui des API publiées par des fournisseurs de services hors du système d'Information Chorus. Avec PISTE, l'objectif est d'offrir une plateforme d'API mutualisée à l'état de l'art, et s'appuyant sur une architecture haute-disponibilité, offrant un haut niveau de services, et permettant, notamment, d'absorber les volumétries cibles de Chorus Pro et de service DUME attendues. D'ores et déjà, au-delà du premier expérimentateur, le SCN guichet entreprises, d'autres entités l'utilisent comme la DILA (Légifrance) ou le ministère de la Transition écologique et Solidaire (Démat ADS PLAT'AU, E-Scaleport.)

L'APIsation est devenue une pièce importante du cadre d'interopérabilité générale, dont l'objectif est bien la transformation globale, et non pas seulement celle d'un système d'information, une transformation sans big bang, avec des API généralisées, ces dernières permettant une meilleure évolutivité qu'avec des systèmes traditionnels, plus lourds.

En janvier 2020, PISTE s'est substitué à la plateforme API spécifique à Chorus Pro « historique ». Avec cette plateforme, un nouveau mode d'authentification des appels API sur Chorus Pro (protocole ouvert Oauth2) a été mis en place pour remplacer l'authentification par certificat numérique dans un objectif de simplification et d'une meilleure conformité aux standards. Cette nouvelle solution permet de bénéficier de la gestion des versions des API et des nouvelles API à venir comme les engagements Chorus Pro.





**22 966**  
UTILISATEURS DE  
CHORUS (CŒUR)

**38 706**  
UTILISATEURS  
DE CHORUS  
FORMULAIRES



**122 000**  
UTILISATEURS  
DE CHORUS DT

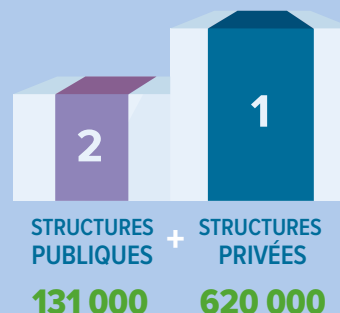


**54 MILLIONS**  
DE FACTURES TRAITÉES EN 2020  
PAR CHORUS PRO



**15,2 MILLIONS**  
D'ACTES DE DÉPENSES  
RÉGLÉS PAR CHORUS

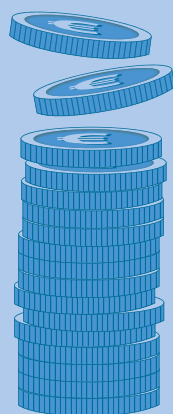
ONT ÉCHANGÉ  
VIA CHORUS PRO



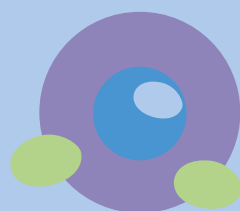
EN 2020

**1 160 000**  
SOLLICITATIONS  
ONT ÉTÉ REÇUES  
PAR LE SUPPORT  
CHORUS PRO

**80 %**  
DES SOLLICITATIONS  
ONT ÉTÉ TRAITÉES  
AUTOMATIQUEMENT  
GRÂCE À CLAUDIA



**281**  
MILLIARDS  
D'EUROS  
de montant des  
paiements dans  
Chorus  
(hors avances aux collectivités locales)



**250**  
APPLICATIONS  
de diverses natures au sein du  
SYSTÈME D'INFORMATION  
FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

**DUME**

**300 000 DUME**  
créés depuis le démarrage en 2018

SUR PLACE

**152 000**  
offres ont été déposées  
sous forme électronique

**217 000**  
MISSIONNÉS  
ONT ÉTÉ REMBOURSÉS  
PAR CHORUS DT  
ET CHORUS

